

## Isère

**Mise sous tutelle du GHM : la justice déboute le groupe Avec**

Nouvel épisode dans le dossier de la reprise du Groupe hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble. La justice a débouté le groupe Avec qui demandait le retrait des administrateurs provisoires nommés en mai dernier.

« C'est une bonne décision pour nous. La suspension de la décision de nommer des administrateurs provisoires pour gérer l'Union mutualiste pour la gestion du Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble aurait été catastrophique », analyse Me Laure Germain-Phion, l'avocate grenobloise des syndicats du GHM. Six mois après le placement sous tutelle du GHM, la justice a conforté, ce mercredi 11 octobre, la décision prise en mai dernier de placer deux administrateurs à la tête de l'établissement pour écarter le groupe Avec de toute gestion.

Une gestion plus que critiquée depuis la reprise du GHM en octobre 2020 par le groupe de Bernard Bensaid,



Le groupe Avec avait fait appel du placement sous tutelle, en mai dernier, du Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble. Photo Le DL/Jean-Benoît Vigny

depuis mis en examen pour "prise illégale d'intérêt" et "détournement de fonds publics". En mai, le jugement édictait clairement que la situation financière de l'UMG-GHM était « effectivement critique », évoquant un « péril imminent ». C'est donc une nouvelle victoire pour les opposants d'Avec et « une décision très ennuyeuse pour les finances du groupe », estime l'avocate grenobloise.

Finances qui seraient fragilisées depuis plusieurs mois.

Autre satisfaction pour les opposants : le 5 octobre dernier, le tribunal de Crèteil a également débouté le groupe Avec qui contestait l'annulation de la convention de prestations de services entre le groupe Avec et l'UMH GHM (d'un montant d'environ 1,8 million d'euros).

● **Albane Pommereau**

## Villefontaine

**Il empêche les gendarmes de rattraper un conducteur en fuite**

« Ce dimanche-là, j'ai déconné... » Dans le box des prévenus du tribunal judiciaire de Vienne, mercredi 11 octobre, Omar Diouf reconnaît en partie les faits.

Dimanche 8 octobre, il est environ 16 heures, quand des gendarmes en patrouille dans le quartier des Fougères, à Villefontaine, entendent contrôler une Renault Clio qui roule à très vive allure, grillant sur son passage plusieurs stops. Les militaires actionnent leur gyrophare et leur sirène. La Clio refuse d'obtempérer et accélère. Circulant à environ 100 km/h dans ce quartier où la vitesse est limitée à 50 km/h, le fuyard parvient au city stade, un point de deal bien connu, et klaxonne à plusieurs reprises. Peu après, les gendarmes arrivent à leur tour et sont contraints de stopper : une voiture a été mise en travers de la route tandis qu'une

dizaine d'individus encerclent le véhicule des forces de l'ordre. L'un d'eux est reconnu par les gendarmes, qu'il insulte. Un militaire doit faire usage de sa bombe lacrymogène afin de se dégager.

**L'effet de groupe**

Dès le lendemain matin, l'individu identifié par les gendarmes a été interpellé. Placé en garde à vue, ce jeune homme de 20 ans, de Villefontaine, et purgeant une peine sous bracelet électronique, a été poursuivi, ce mercredi, en audience de comparution immédiate pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, entrave à la circulation en récidive et refus de remettre aux autorités judiciaires les codes secrets de son téléphone portable en vue de son exploitation. « Il n'a rien à voir avec ce que j'ai fait », se défend le prévenu, déjà condamné pour des

délits routiers, rodéo et outrages.

« J'étais en train de remettre de l'ordre dans ma vie, je travaille de 5 à 16 heures, chaque jour, pour me payer le permis », poursuit le jeune homme, qui nie avoir outragé les militaires.

« Ce n'est pas un danger pour la société. Sous l'effet de groupe, il a pris une décision irréflective, c'est un moment d'égarement », plaide son avocate, Maître Faustine Lantillon-Ray. Elle sera entendue : son client a échappé au mandat de dépôt requis par le ministère public.

Oumar Diouf a toutefois été condamné à 8 mois d'emprisonnement, peine qu'il effectuera sous bracelet électronique afin de ne pas réduire à néant les efforts d'insertion professionnelle entrepris.

Quant au conducteur de la Clio, il est resté introuvable.

● **V.W.**

## Grenoble

**Blessé, il déambulait en slip au petit matin**

Un garçon de 19 ans a été retrouvé hagard et quasiment nu dans le centre-ville de Grenoble, ce mardi vers 5 h 30. Manifestement victime d'une agression après une soirée, il dit ne se souvenir de rien.

C'est une enquête compliquée qui s'annonce pour les policiers de la Sûreté départementale de Grenoble.

Ils cherchent en effet à découvrir ce qui est arrivé à un jeune homme de 19 ans découvert, ce mardi 10 octobre peu après 5 h 30, déambulant, hagard et quasiment nu, sur la place Jean-Achard dans le centre-ville de Grenoble.

Seulement vêtu d'un slip, il présentait des blessures au visage et avait même perdu

plusieurs dents sous les coups qui lui ont été manifestement infligés.

Secours par les sapeurs-pompiers, le malheureux aurait indiqué aux policiers être sorti la veille au soir avec deux amies et avoir bu quelques verres.

Après ? Le trou noir. Le jeune homme dit ne se souvenir de rien. Il n'a donc pu apporter aucun élément sur les circonstances dans lesquelles il a été agressé et dépouillé de l'intégralité de ses affaires.

Il a été conduit au CHU Grenoble Alpes pour y recevoir des soins et passer des examens médicaux et toxicologiques visant notamment à établir s'il a été abusé sexuellement et vérifier la présence de drogue dans son organisme.

● **V.L.**

**Gières/Saint-Martin-d'Hères ● Arrêté après avoir volé un groupe électrogène dans une entreprise**

Deux personnes vêtues de sombre ont été vues par un témoin en train d'essayer de voler un groupe électrogène en le faisant passer par-dessus le portail d'une entreprise, rue de l'Étang, à Gières, à la limite de la commune de Saint-Martin-d'Hères, vers 1 heure dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 octobre.

Alertés, les policiers ont envoyé sur place l'unité canine légè- re qui a effectivement trouvé le générateur électrique caché dans un buisson derrière l'entreprise Fenwick.

Une surveillance a aussitôt été mise en place par les policiers qui ont vu, quelques minutes plus tard, une voiture arriver à faible allure et dans laquelle se trouvaient deux hommes enca- goulés qui, après en être descendus, ont chargé le groupe électrogène dans le coffre.

L'un d'eux a pu échapper aux forces de l'ordre en s'enfuyant mais le second, âgé de 37 ans, a été interpellé et placé en garde à vue.

**Saint-Égrève ● Incendie de voitures sur le parking d'un garage automobile**

Une voiture stationnée sur le parking d'un garage automobile, rue Fernand-Forest à Saint-Égrève, a pris feu dans des circonstances indéterminées, dans la nuit du lundi 9 au mardi 10 octobre.

Les flammes se sont propagées, détruisant un autre véhicule et en endommageant deux autres.

Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour éteindre le sinistre et les gendarmes de la compagnie de Meylan ont ouvert une enquête pour en établir l'origine.

**Métropole de Grenoble ● 42 points de suture à une fesse après un coup de couteau**

Un homme de 20 ans s'est présenté à la clinique des Cèdres à Échirolles, dans la soirée du lundi 9 octobre avec une large plaie à une fesse, vraisemblablement causée par un coup de couteau.

Une plaie qui a nécessité pas moins de 42 points de suture. Alertés vers 21 h 30, les policiers grenoblois se sont rendus sur place pour interroger la victime sur les circonstances dans lesquelles elle avait été blessée mais cette dernière les a éconduits et a refusé de s'exprimer.